

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Mars 2011

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Les Conseillers Municipaux sont tous présents à l'exception de Mme Mouré, excusée

Lecture est faite par M. le Maire du procès-verbal de la séance du 26 Novembre 2010.

En préalable, le Maire demande à inscrire à l'ordre du jour deux points relatifs au Syndicat du Gave et aux travaux de voirie. Le Conseil accepte à l'unanimité.

I - Comptes administratifs :

- a) **Locaux commerciaux** : *La section Investissement dégage un excédent de 120.496,71 € et celle de fonctionnement fait état d'un excédent comptable de 3.567,23 €. Soit un total de 124.063,94 €.*
- b) **Camp de tourisme** : *Le montant du loyer couvre les travaux de rénovation réalisés.*
- c) **Assainissement** : *Le Compte administratif de l'exercice 2010 de l'assainissement délivre un excédent de 16.280,04 €.*
- d) **Eau** : *un excédent de 29.563,10 € solde l'exercice 2010*
- e) **Commune** : *En tenant compte des restes à réaliser et des chiffres dégagés par les sections Investissement et Fonctionnement, le résultat comptable est excédentaire de 28.180,92€.*

Approbation des comptes administratifs, des comptes de Gestion et affectation du résultat

A l'unanimité, les différents comptes administratifs sont votés. Il en va de même, pour le Compte de Gestion présenté par le Trésorier. Les Conseillers Municipaux acceptent unanimement l'affectation du résultat.

II - Budget primitif Camp de tourisme

Le budget primitif du camp de Tourisme s'équilibre à 16.500 € pour la section de fonctionnement et à 43.820 € pour la section d'investissement.

Le Conseil vote à l'unanimité le budget présenté.

III- Délibérations financières

a) : Avenant Agence Postale Communale

La Poste verse actuellement 855€/mois pour que la commune gère l'Agence Postale Communale. Cette indemnité vient d'être réévaluée et se chiffre à 950 € / mois.

b) : Avenant bail Palulos

Un avenant aux contrats des baux locatifs sera établi. Cet avenant est rendu nécessaire devant la décision de porter la date de révision des loyers au 1^{er} juillet de chaque année.

c) : Travaux salle des Fêtes

Les dépenses pour la rénovation d'une partie du bâtiment se chiffrant à 13.000 € au budget, et 6.000 € étant seulement inscrits, le Conseil Municipal décide d'abonder le budget de 7.000 €. Une délibération, en ce sens, est prise par le Conseil.

IV - Travaux Avenue de Bétharram

Les travaux de réfection des trottoirs et des bordures sont décidés, une consultation sera prochainement lancée. D'autre part, il est décidé de réaliser une étude de faisabilité pour le remplacement de la canalisation d'adduction d'eau potable sur l'avenue de Bétharram et l'implantation d'une borne incendie au niveau du Vieux Pont.

V - CCVV

Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, son accord pour transférer la compétence « l'élaboration de chartre architecturale et paysagère » à la Communauté de Communes de la Vath Vielhe.

VI - SDEPA

Face intempéries 2010 : des fils torsadés remplaceront les fils actuels Rue du Parc des Sports et Soum det Castet ; Part communale : 1.227 €

VII - Syndicat du Gave de Pau

Le Conseil vote à l'unanimité pour :

- l'adhésion de la commune d'Asson au Syndicat du Gave.*
- une modification intervient dans les statuts de ce syndicat. Elle concerne le changement de Siège Social qui quitte la Mairie de Pau pour être hébergé à Hélio Parc et l'adoption de la compétence «qualité des milieux aquatiques».*
- l'adhésion du Syndicat Intercommunal du Gave de PAU au Syndicat mixte du bassin du gave de PAU.*

VIII - Questions diverses:

Avenant Colas

Le Conseil accepte de prendre en charge les travaux supplémentaires du programme de voirie.

Fait à Lestelle-Bétharram, le 30 mars 2011

Le secrétaire de Séance

Michel CORSINI

Le Maire

Jean-Marie BERCHON